

Les soldes d'été prolongés d'une semaine



© 2026 Les Echos Publishing

Les soldes d'été ont débuté le mercredi 24 juin dernier et devaient normalement s'achever le mardi 21 juillet.

Rappel : les soldes d'été débutent le dernier mercredi du mois de juin. Toutefois, lorsque le dernier mercredi intervient après le 28 juin, les soldes sont avancés à l'avant-dernier mercredi du mois de juin. Ce n'est donc pas le cas cette année.

Or la première semaine des soldes a coïncidé avec l'épisode de canicule, ce qui n'a évidemment pas été propice à la fréquentation des boutiques de centre-ville (contrairement à celle des centres commerciaux, qui, en principe, sont climatisés), les consommateurs ayant préféré rester chez eux plutôt qu'affronter les fortes chaleurs des rues et des transports en commun.

Pour soutenir les commerçants, le ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce et de l'Artisanat a donc décidé de prolonger les soldes d'une semaine. Ils vont donc avoir lieu jusqu'au mardi 28 juillet.

À noter : en cas de nouvel épisode de canicule d'ici au 28 juillet, le ministre a indiqué qu'on « s'adapterait », ce qui n'exclut donc pas une nouvelle prolongation des soldes.

© 2026 Les Echos Publishing